Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260206-DELIB2026004-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/004 **Séance du 06 février 2026** Feuillet *n°5*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six février, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, M. COADIC, Mme SECHE, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme ROUYEZ, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD.

Représentés : Mme DE BEAUCORPS (représentée par Mme SECHE), M. HERTEL (représenté par M. GAZENGEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE).

Absents : M. LEVERGNEUX, M. DA SILVA, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. COADIC

Objet : **7.5 Finances – Subventions**
Demande de subvention pour des aménagements de sécurité routière au titre de la dotation 2025 – Programme 2026 au titre de la répartition des recettes des amendes de police 2024

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil départemental participe tous les ans à des projets d'aménagement qui contribuent à la sécurité routière. Plusieurs projets sont éligibles à cette subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police - dotation 2025 - programme 2026.

M. le Maire propose d'inscrire, au titre du programme 2026 :

- Aménagement cyclable et sécurisation du chemin de la Belle Etoile, pour un montant estimé à 241 765 € HT.

- Installation de quatre panneaux clignotants LED (photovoltaïques) de signalisation des passages piétons, pour un montant estimé à 2 750 € HT.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu les articles R.2334-10, R.2334-11 et R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la dotation 2025 - programme 2026 de la répartition des recettes des amendes de police du Département d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu le courrier du Conseil Départemental du 1er décembre 2025 précisant ladite dotation ;
- Vu le schéma directeur des mobilités de la ville de Dol-de-Bretagne ;
- Considérant la proposition d'aménagement de sécurité présentée ci-avant.

- **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil départemental la subvention susceptible d'être accordée au titre de la dotation 2025 - programme 2026 de la répartition des recettes des amendes de police, pour les aménagements précisés ci-dessus.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 06 février 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le secrétaire de séance,
Xavier COADIC